



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

autisme

Question au Gouvernement n° 539

Texte de la question

PLAN AUTISME

M. le président. La parole est à M. Jean-François Chossy, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean-François Chossy. Monsieur le président, ma question s'adresse à Mme Valérie Létard, secrétaire d'État chargée de la solidarité et porte sur l'autisme.

Au-delà de l'invective habituellement utilisée en politique pour définir un adversaire, l'autisme est un handicap douloureux, pénible à supporter pour celui qui en est atteint et qui plonge dans un total désarroi les familles et les accompagnants. Madame la secrétaire d'État, vous avez récemment présenté avec Mme Roselyne Bachelot, ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, un plan sur l'autisme qui contient l'essentiel des réponses. Ce plan pose la question de l'accueil des personnes autistes, que ce soient des enfants, des adolescents ou des adultes. Pour éviter la fuite et l'exil en Belgique, il faut créer en France, des places en quantité et en qualité permettant de les accueillir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur quelques bancs du groupe Nouveau Centre.*) Alors que le plan proposé par Philippe Douste-Blazy en 2005 prévoyait la création de 2 600 places, je sais que vous voulez atteindre l'objectif de 4 000 places, ce dont je vous félicite et vous remercie. Qu'en sera-t-il des moyens et de la répartition de ces places ? Est-il envisagé d'en créer en accueil temporaire, en SESSAD, en foyers d'accueil médicalisé ?

L'autisme est accompagné, sans que cela soit officiel, grâce à des méthodes et des pratiques non validées en France mais très connues à l'étranger, qu'il s'agisse de la méthode TEACCH, de la méthode MAKATON, de la méthode ABA ou de bien d'autres encore. Ces méthodes doivent être reconnues en France. Que comptez-vous faire, madame la secrétaire d'État, pour qu'elles soient validées, évitant ainsi aux parents en plein désarroi d'aller chercher le " docteur Internet " pour trouver la solution ? Ces parents, qui, la plupart du temps, abandonnent leur emploi pour se consacrer à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent, voire de l'adulte autiste, doivent être aidés. Que ferez-vous, madame la secrétaire d'État, pour que ces questions et bien d'autres encore trouvent des réponses ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre.*)

M. le président. La parole est à Mme Valérie Létard, secrétaire d'État chargée de la solidarité.

Mme Valérie Létard, *secrétaire d'État chargée de la solidarité*. Monsieur Chossy, vous avez bien sûr raison : de trop nombreuses familles restent encore aujourd'hui sans solution. Comme vous l'avez rappelé, c'est pour elles un véritable parcours du combattant : diagnostic tardif, manque de places d'accueil, absence de formation et de soutien des familles.

Dans un pays comme la France, il nous faut réagir, et c'est bien là l'objet de ce plan que nous avons annoncé avec Roselyne Bachelot, lequel présente une dimension interministérielle, car y sont également associés Valérie Pécresse, Xavier Darcos et Xavier Bertrand, s'agissant de la scolarisation et de l'effort de recherche.

Ainsi, 4 100 places supplémentaires s'ajouteront aux 2 800. S'agissant de la qualité de l'accueil, 80 000 euros par place sont prévus pour les enfants et adultes les plus lourdement handicapés. On sort donc des grilles administratives habituelles pour améliorer la prise en charge de qualité, dont vous parliez, grâce à des petites structures adaptées et à un personnel d'encadrement en mesure de répondre à chaque situation. Il conviendra

aussi de former tous les professionnels, que ce soient ceux de l'éducation nationale ou les professionnels médicaux et médico-sociaux. Ce plan est extrêmement ambitieux. Dans chaque département, six formateurs seront mis à la disposition de toutes les structures, afin de mettre en oeuvre des modules de formation spécifiques à la prise en charge de l'autisme.

Ce plan permettra également d'assurer un diagnostic précoce, avec un accompagnement des familles, qui sont perdues lorsqu'on le leur annonce. Une prise en charge individuelle est indispensable, pour proposer un accueil adapté des enfants, des adolescents, des adultes, pour les accompagner vers un emploi ou les aider à trouver un logement adapté.

Quant aux méthodes, nous ne devons plus les opposer, ce qui était parfois le cas en France, c'est vrai. Elles doivent être complémentaires. Nous avons choisi la voie de l'expérimentation. Dans un cadre strict garantissant le respect des droits fondamentaux de la personne, avec une évaluation et un cahier des charges, les DASS pourront autoriser des expérimentations des méthodes TEACCH et ABA, qui s'articuleront avec la prise en charge par des pédopsychiatres.

Ce plan, c'est celui des associations, des parents et des professionnels membres du comité autisme, qui nous ont livré un rapport dont les conclusions ont été plus que précieuses. Il répond aux attentes de tous ceux qui sont concernés par cette situation douloureuse. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 539

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarité

Ministère attributaire : Solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 mai 2008